

## Interventions de Pierre- Alain Muet à l'Assemblée nationale

### Travail, emploi et pouvoir d'achat :

### Discussion du texte de la commission mixte paritaire (n° 109) avant le vote final

#### Première séance du mercredi 1er août 2007

#### Discussion générale

...

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

**M. Pierre-Alain Muet.** Au terme de ce débat, je voudrais, au nom du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, vous rappeler les raisons qui nous conduiront à voter contre un projet de loi qui restera comme l'un des plus injustes et des plus inégalitaires qu'il nous ait été donné d'examiner ces dernières années. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

...Mais permettez-moi d'abord, madame la ministre, de revenir à la question que vous a posée Catherine Coutelle. Je suis député de Lyon et j'ai reçu les salariés de SFR. L'externalisation a entraîné pour eux un changement de statut considérable. Ils bénéficiaient de la convention collective nationale des télécommunications et vont se retrouver dans une tout autre situation. À un moment où vous parlez de gagner plus, ils vont connaître une grave dégradation à la fois de leurs conditions de travail et de leur rémunération. Il est donc important que nous connaissions votre position sur l'application d'une convention collective moins favorable aux salariés dans le cadre d'un rachat et d'un transfert d'entreprise, sans modification de l'activité. D'autres collègues, sur nos bancs, vous reposeront sans doute cette question, car au moins trois agglomérations sont concernées.

... Nous voterons contre ce texte avec encore plus de conviction que lors de la première lecture, tant les débats nous ont confortés dans l'idée que ce paquet fiscal ne répond à aucun des problèmes de notre pays et qu'il est fondamentalement un choix idéologique. Or, madame la ministre, l'idéologie est souvent mauvaise conseillère.

Ce texte est-il une réponse à l'opacité et aux inégalités de notre système fiscal ? Bien évidemment non, il les aggrave. Un homme politique disait récemment : « Il faut nettoyer les niches fiscales qui rendent notre système opaque et inégalitaire et remettre à plat tous les grands prélèvements : cotisations sociales, taxe professionnelle, taxe sur les salaires, TVA, impôt sur le revenu. » On aurait pu imaginer que la première grande réforme fiscale de ce gouvernement serait conforme à ce souhait, puisque l'homme politique qui s'exprimait ainsi était le Président de la République, Nicolas Sarkozy.

Or que propose ce paquet fiscal ? De créer de nouvelles niches fiscales y compris dans des impôts qui n'en comprenaient pas, comme l'ISF, d'en réhabiliter d'anciennes comme la déduction des intérêts d'emprunt pour l'achat d'une habitation principale, ...

**M. Michel Bouvard.** Ce n'est pas une niche !

**M. Gérard Bapt.** C'est pire !

**M. Pierre-Alain Muet.** ...ou encore d'aggraver les plus injustes comme le bouclier fiscal. Avec le passage à 50 % du bouclier fiscal et la possibilité de déduire les placements dans les PME de l'impôt sur la fortune, vous videz l'ISF de son contenu. Vous auriez pu le supprimer, cela aurait été plus clair. Les débats de nos deux assemblées ont bien montré que telle était bien, d'ailleurs, la volonté implicite de certains parlementaires de votre majorité.

...Nous persistons à affirmer que ces deux mesures, en remettant en cause le principe même de l'imposition du patrimoine, sont inconstitutionnelles. Cela est particulièrement vrai de l'article 6, qui prévoit la déduction des versements au capital des PME. L'impôt choisi n'est plus un impôt. Quel contribuable ordinaire peut s'exonérer d'un impôt avec la perspective d'en obtenir un rendement sur investissement de l'ordre de 15 % ? C'est encore plus choquant quand le dispositif s'étend aux investissements dans les fonds communs de placement, qui n'ont même plus l'argument du risque. Sur ces différents points, le Conseil constitutionnel devra donner son interprétation.

Quant au mécanisme voté par le Sénat, qui permettait à un contribuable de décider lui-même de l'application de son bouclier fiscal à l'ISF, il a été heureusement supprimé par la commission mixte paritaire. Une question est d'ailleurs, me semble-t-il, restée sans réponse dans nos débats. L'ISF ainsi évité sera-t-il décompté des impôts pris en compte dans le bouclier fiscal ?

Non content d'augmenter les inégalités individuelles, vous réhabilitez les inégalités de naissance à trois jours de l'anniversaire de la nuit du 4 août, qui vit l'abolition des privilèges. Ils étaient quatre Français sur cinq et neuf conjoints sur dix à être déjà totalement exonérés des droits de succession. Vous voulez qu'ils soient presque cinq sur cinq et dix sur dix. Est ce ainsi que vous favorisez la société du travail ?

Comme l'écrivait Philippe Frémeaux, « une société où le pouvoir se transmet sans avoir à faire preuve de mérite a un petit goût d'Ancien régime ; c'est une société condamnée à une croissance lente où les rentiers l'emportent sur les créateurs ».

On retrouve cette expression sous d'autres formes dans la bouche de nombreux chefs d'entreprises, parmi les plus grandes, qui considèrent que fonder l'essentiel de la transmission d'entreprise sur l'héritage n'est pas la meilleure façon de construire une économie dynamique. Et dans ce domaine, les cadeaux se sont multipliés au cours de nos débats avec, par exemple, la majoration de l'abattement à 7 500 euros au profit des neveux et nièces.

...Nous aimerions, madame la ministre, que vous nous éclairiez sur le nombre de contribuables qui bénéficieront de l'extension de l'exonération des droits de succession et sur le coût effectif de cette mesure ?

Certes, au regard de tous ces cadeaux aux plus fortunés de nos concitoyens, il y a les articles qui concernent l'expérimentation du RSA et l'article 2 qui concerne les étudiants. Mais que pèsent les 40 millions d'euros de défiscalisation de l'emploi des étudiants et les 25 millions d'euros que vous allez consacrer à l'expérimentation du RSA au regard des 14, voire 15 milliards de ce projet ?

Conformément à la proposition du Sénat, les conditions d'application du RSA ont même été durcies par la prise en compte de l'ensemble des aides et prestations, notamment locales, dans le revenu différentiel.

On a parfois le sentiment qu'il y a la ministre des riches, pour qui les mesures se chiffrent en milliards (*Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), et le haut-commissaire des pauvres, pour qui les mesures se calculent en millions ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Ce paquet fiscal permet-il à ceux qui ont réellement besoin de travailler plus pour gagner plus de le faire ? La défiscalisation des heures supplémentaires ne concernera pas ceux qui ont réellement besoin de travailler plus, c'est-à-dire ceux qui ne travaillent pas parce qu'ils sont au chômage, ou ceux soumis au temps partiel contraint – il concerne 1 million de salariés en France et ce sont à 80 % des femmes . Car vous savez bien, madame la ministre, que ce ne sont pas les salariés qui décident, ce sont les chefs d'entreprise.

Ceux-là ne seront pas réellement concernés par l'incitation que vous mettez en place. Bien au contraire, puisque, en favorisant le recours aux heures supplémentaires, vous tournez le dos à la création d'emplois. En fait, cette mesure, comme celles qui concernent l'ISF, répond d'abord à des motifs idéologiques. Vous auriez voulu supprimer les 35 heures, mais vous n'osez pas. C'est pour cela que vous avez inventé cette usine à gaz...dont la plupart des experts de droite comme de gauche soulignent l'inefficacité. Deux membres du Conseil d'analyse économique, Patrick Artus et Pierre Cahuc, dont on ne peut pas dire qu'ils soient favorables à la réduction du temps de travail, ont expliqué qu'une telle mesure aurait « un effet incertain sur l'emploi et le revenu global » et « un coût exorbitant pour les finances publiques ». Son coût exorbitant, nous le connaissons ; quant à son effet sur l'emploi et le revenu, il sera probablement extrêmement faible. Vous ne pouvez l'ignorer, madame la ministre, puisqu'une note commandée à la direction du Trésor par votre prédécesseur, M. Thierry Breton, a abouti à une conclusion similaire, formulée en des termes à peine différents. Depuis, son auteur est devenu le directeur de cabinet de l'actuel ministre du budget.

**M. Gérard Bapt.** Il a changé d'avis, alors !

**M. Pierre-Alain Muet.** Je ne sais pas s'il a changé d'avis, mais les services du ministère doivent continuer à penser que cette usine à gaz est inefficace.

Sur l'article 1<sup>er</sup>, des questions restent pendantes. Combien de salariés modestes pâtiront de la réintégration, dans le calcul du revenu fiscal de référence, de la rémunération des heures supplémentaires ? Combien d'entre eux perdront le bénéfice des exonérations de la taxe d'habitation ?

Permettez-moi de le répéter, madame la ministre : vous faites fausse route avec cette exonération, dont l'Assemblée a déjà beaucoup débattu lors de l'examen du projet de loi. Un graphique qui figure dans le rapport de M. Carrez le montre bien. Celui-ci a affirmé tout au long du débat que les pays où la durée du travail hebdomadaire était la plus élevée se rapprochaient le plus du plein-emploi.

**M. Gilles Carrez,** *rapporteur.* Je vous le confirme !

**M. Pierre-Alain Muet.** Mais le graphique que vous produisez montre exactement le contraire : les deux pays industrialisés où le nombre d'heures travaillées par personne est le plus faible, la Norvège et la Hollande, sont ceux qui, depuis quinze ans, connaissent le plein-emploi.

**M. Gilles Carrez,** *rapporteur.* En raison d'une rente pétrolière pour le premier et d'une rente gazière pour le second !

**M. Pierre-Alain Muet.** Depuis près de quinze ans, en Hollande, et depuis vingt ans, en Norvège, on réduit le temps de travail par la négociation.

**M. Gilles Carrez,** *rapporteur.* L'exemple de la Norvège n'est pas pertinent !

...

**M. Pierre-Alain Muet.** Il ressort du même graphique que les pays qui ont le plus fort taux de chômage – la Grèce, la République tchèque et la Pologne – sont ceux où la durée hebdomadaire de

travail est la plus élevée.

Faut-il rappeler le passé ? Depuis un siècle, la seule période où le volume total d'heures travaillées a augmenté dans notre pays correspond aux cinq années où, entre 1997 et 2002, deux millions d'emplois ont été créés.

... Durant cette période, la durée de travail individuelle a baissé, alors que le volume total d'heures travaillées augmentait, preuve que c'est l'emploi qu'il faut prendre en compte quand on considère la durée du travail. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.– Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Loin de répondre au besoin de croissance de notre économie, le paquet fiscal laisse sceptique la grande majorité des économistes, qu'ils soient de gauche ou de droite. Mais laissons le problème du temps de travail et venons-en aux autres mesures qu'il prévoit.

On pourrait, certes, concevoir une stratégie dans laquelle des mesures d'incitation conduiraient, de façon temporaire, à un déficit public transitoire, pour augmenter à terme la croissance potentielle de notre économie. Mais votre paquet fiscal ne contient aucune mesure de ce type. Ainsi, la déduction des intérêts d'emprunts immobiliers aurait pu se justifier. Elle a été utilisée dans le passé, dans un contexte où il fallait stimuler la demande de logements. Mais, aujourd'hui, le problème de l'accès à la propriété se situe du côté, non de la demande, mais de l'offre de logements à des prix accessibles. Or, tous les experts vous le diront : en stimulant la demande, vous allez favoriser la spéculation foncière et la hausse des prix immobiliers. C'est d'ailleurs ce qu'indiquait une note de Bercy réalisée à la demande du précédent ministre des finances : elle parlait d'une « fausse bonne idée », qui risquait d'accroître les prix de l'immobilier et de favoriser les rentiers. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Aucune des mesures proposées n'est susceptible d'accroître réellement l'offre potentielle de notre économie, qui en a pourtant bien besoin, à l'heure où – faut-il le rappeler ? – notre commerce extérieur connaît un déficit de 30 milliards.

Vous auriez pu utiliser plus efficacement ces 14 milliards de cadeaux fiscaux, en favorisant, par exemple, comme nous l'avions proposé, l'innovation et l'investissement, notamment en modulant le taux de l'impôt sur les sociétés en fonction de la part des bénéfices réinvestis, ou en facilitant l'entrée des jeunes dans la vie active, car ce sont eux qui ont besoin de travailler plus pour gagner plus, et ils comprennent bien le sens de cette formule. Pourtant, vous les ignorez.

Vous auriez pu aussi investir massivement dans la recherche et dans l'enseignement supérieur. Mais, paradoxalement, au moment même où nous discutons de ce paquet fiscal, le projet de loi relatif aux libertés et aux responsabilités des universités, dont nous poursuivrons l'examen dans quelques heures, n'y consacre pas un euro. Pourtant, sur tous les bancs de cet hémicycle, chacun s'accorde à reconnaître que l'important, non seulement pour la croissance, mais pour le développement de l'économie, serait d'investir dans l'université.

Votre paquet fiscal comporte, au mieux, des mesures de pouvoir d'achat, mais à destination de ceux qui n'en ont pas forcément besoin. Qu'espérez-vous donc en donnant un pouvoir d'achat considérable à des gens qui ont déjà tout ? Il en résultera peut-être une relance par la demande, mais de faible efficacité, puisque les Français les plus fortunés ne dépenseront pas ces revenus supplémentaires en biens de consommation.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.** Votre temps de parole est écoulé !

...Encore faudrait-il, pour que l'effet reste positif, que d'autres mesures ne viennent pas l'atténuer. Vous le savez, car le Premier ministre l'a observé lui-même, peut-être imprudemment : il est tout à fait possible que le Gouvernement, comme il l'a fait en 2002, reprenne ses cadeaux fiscaux en augmentant la TVA – quitte à la baptiser TVA sociale.

... Si tel était le cas, cette décision serait non seulement profondément injuste et inégalitaire, comme l'est déjà votre paquet fiscal, mais fortement négative sur la croissance et l'emploi.

**M. le président.** Le temps s'écoule, monsieur Muet...

**M. Pierre-Alain Muet.** Pour terminer (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*),...je vous rappelle mes trois questions. Combien de contribuables perdront le bénéfice de l'exonération de la taxe d'habitation du fait de l'intégration des heures supplémentaires dans le revenu fiscal de référence ? Combien y aura-t-il de nouveaux bénéficiaires de l'exonération des droits de succession ? Qu'en sera-t-il de l'ISF non payé du fait d'un investissement dans une PME pour bénéficier du bouclier fiscal ?

Permettez-moi de rappeler enfin (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) que j'avais déposé un amendement visant à changer le nom du projet de loi, qui me semble particulièrement inadapté. Derrière les mots « travail », « emploi » et « pouvoir d'achat », se profilent en réalité la réhabilitation de la rente et de l'héritage, ainsi qu'une singulière conception de l'idée qu'il faut « travailler plus pour gagner plus », qui vous pousse à ignorer purement et simplement ceux qui auraient le plus besoin de le faire : les chômeurs.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche votera contre ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)